

Avis de Course

Régates de « Coupe d'Armorique »

Dates : 26-28 juillet 2024

Zone : Manche-Atlantique

Organisateur : Yacht Club Classique

Grade : 5A

Préambule :

- **Prévention des violences et incivilités** : La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.
- Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.
- La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
- La mention [DP] dans une règle de l'Avis de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 RÈGLES

La régata sera régie par :

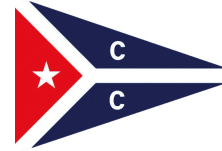
- 1.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV) ;
- 1.2 La partie B section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand il remplace les RCV du chapitre 2, ou quand un concurrent rencontre un navire qui n'est pas en course ;
- 1.3 Les réglementations régissant le trafic maritime notamment à l'approche des ports ;
- 1.4 Les règlements fédéraux FFVoile, les éventuelles prescriptions COVID applicables à la confirmation des inscriptions ;
- 1.5 Les règles de la Jauge Classique JCH et le règlement CCMA.
- 1.6 [DP] La Charte d'éthique du YCC ;
- 1.7 **Départ : application de RE21-01 de World Sailing**
 - Les départs seront donnés en application de la règle 26 des RCV avec comme signal préparatoire exclusivement le pavillon I.
 - La définition de « Prendre le départ » est modifiée comme suit :

Prendre le départ : Un bateau prend le départ quand sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ, et s'étant conformé à la règle 30.1, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré-départ vers le côté parcours soit :

- (a) à ou après son signal de départ, ou
- (b) pendant la dernière minute avant son signal de départ.

Quand un bateau prend le départ conformément à la définition « Prendre le départ », il ne doit pas revenir du côté pré-départ de la ligne, il n'y aura pas de rappel individuel.

Les pénalités suivantes seront appliquées sans instruction :



- Un bateau dont une partie quelconque de sa coque est du côté parcouru de la ligne de départ et ses prolongements pendant la dernière minute avant son signal de départ recevra une pénalité en points de 20 % du nombre des bateaux inscrits, conformément à la RCV 44.3(c) ;
- Un bateau qui, ayant pris le départ conformément à la définition « Prendre le départ », revient du côté pré-départ de la ligne sera classé NSC (Not Sail the Course).

1.8 [DP] Règle 20 quand elle s'applique : un bateau doit indiquer à la VHF en s'identifiant son besoin de place pour virer ou sa réponse sur le canal de course ;

1.9 [DP] Règle 61, un bateau « A » réclamant contre un bateau « B », doit aussi le faire à la VHF sur le canal de course en annonçant 2 fois « bateau A Proteste contre bateau B », le bateau B doit accuser réception du message sur le canal de course. Ceci amende la règle 61.1.

1.10 [DP] Les participants sont tenus de garder en marche pendant toute l'épreuve les 2 téléphones déclarés à l'inscription ainsi que la VHF et le transpondeur AIS du bateau.

1.11 [DP][NP] Les concurrents sont tenus de garder en marche pendant toute l'épreuve les **trackers satellitaires du YCC** qui leur seront affectés, ils doivent les recharger comme nécessaire (USB 5V). Les trackers satellitaires ont une fonction de sécurité, afin assurer leur bon fonctionnement ils doivent être fixés et sécurisés dans une position offrant une vue dégagée du ciel. Si un équipage abandonne le bateau, il doit emporter le tracker satellitaire YCC affecté au bateau afin de pouvoir continuer à être localisé. Les traces des bateaux seront accessibles aux concurrents à l'arrivée.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles le jour de confirmation des inscriptions à partir de 16h00.

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

2.3 Les IC seront disponibles en version électroniques sur le site du YCC le jour de confirmation des inscriptions.

2.4 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par annonce du comité de course sur le canal VHF de course.

3 COMMUNICATION

3.1 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

3.2 [DP] Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et communiquer avec les concurrents sur le canal VHF de course qui sera donné au briefing. Les concurrents doivent veiller ce canal VHF pendant toute la course pour recevoir et répondre, si besoin, aux instructions du comité de course.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à **tous les bateaux Yachts Classiques Classes 1, 2, 3, 4** du CCMA ayant un certificat valide de la « Jauge Classique - Classic Handicap »(JCH) ainsi qu'aux bateaux participants à la Classic Channel Regatta 2024, avec un équipage minimum de 2 personnes.

4.2 Les bateaux devront être en règle avec leur autorité nationale, armés pour une navigation semi-hauturière (avec radeau) et équipés d'une **VHF fixe de 25W, transpondeur AIS si possible**, maintenus en fonctionnement pendant toute l'épreuve.



4.3 Sont admis les bateaux accompagnateurs en règle avec leur autorité nationale, armés pour la navigation envisagée et équipés d'une VHF fixe de 25W maintenue en fonctionnement pendant toute l'épreuve. Ils doivent se tenir à l'écart des bateaux en course.

4.4 DOCUMENTS exigés à l'inscription :

4.4.1 Pour l'équipage régatant :

- a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une licence Club FFVoile avec ou sans le certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ;
- b) Pour chaque membre de l'équipage résident à l'étranger n'étant pas en possession d'une licence Club FFVoile:
 - Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing ;
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros ;
- c) Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.
- d) Le numéro de téléphone portable d'au moins 2 membres de l'équipage. Ces portables devront être opérationnels pendant toute l'épreuve.

4.4.2 Pour le bateau régatant :

- Le certificat de jauge sera celui disponible et valide sur le site de la jauge JCH le jour de la confirmation des inscriptions.

4.4.3 Pour le bateau accompagnateur :

- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros ;

4.5 Les bateaux admissibles s'inscriront en ligne sur le site web du YCC

<http://www.yachtclubclassique.com/> avant le **1er juin 2024 en fournissant toutes les informations demandées**. Les documents exigés à la confirmation de l'inscription doivent être envoyés en format PDF par courrier électronique au secrétariat du YCC.

4.6 Pour être considéré comme **inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et avoir payer tous les droits**.

4.7 Pour des questions de logistique, places de port et repas, les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription tardive.

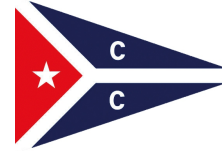
5 DROITS A PAYER

Les droits requis devant être réglés à l'inscription en ligne sont les suivants :

Pour le bateau	Tarif	Tarif préférentiel inscrits avant le 1 ^{er} juin 2024	Tarif accompagnateurs
Coupe Armorique	250 €	150 €	75 €

Ce tarif comprend :

- le suivi par tracker satellitaire YCC imposé (un dépôt de garantie de 300€ pour le tracker prêté sera demandé)
- la place au port de Brest du 27 au 29 juillet 2024.



<p>Autres frais : Prestations à terre (sauf si restriction Covid-19)</p>	<p>Tarif par personne inscrite après le 15 juin et avant juillet 2024</p>	<p>Tarif réduit par personne inscrite avant le 15 juin 2024</p>
<p>Par personne (YCC et autres)</p>	<p>40€</p>	<p>35€</p>

Les prestations à terre comprennent :

- Pot de bienvenue le jour de confirmation des inscriptions ;
- Repas des équipages et accompagnateurs à la remise des prix à l'arrivée.

6 PUBLICITÉ

[NP] [DP] Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice, si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation des inscriptions et briefing :

Date	Lieu : Capitainerie du port de Paimpol	Heure début	Heure fin
Judi 25 juillet 2024	Confirmation des inscriptions (1 personne par bateau)	12h30	15h00
	Briefing des skippers (1 personne par bateau)	15h30	16h00

7.2 Jauge et contrôles (Comité Technique) :

Date	Lieu : port de Paimpol	Heure début	Heure fin
25 juillet 2024	Contrôles aléatoires	15:00	18:00

7.3 Jours de course

Vendredi 26 juillet 2024 : Paimpol => Brest

- Mise à disposition du comité de course à **12h30** en Rade de Paimpol, zone Tourelle Gouayan ;
- 1 course semi-hauturière ;
- Fermeture de la ligne d'arrivée le **28 juillet 2024 à 12h30**;
- Amarrage à Brest Quai du Commandant Malbert (coté Est du môle);

Dimanche 28 juillet : Chantier du Guip, Quai du Commandant Malbert

- Remise des prix à partir de **18h00**. Repas des équipages.

8 LE PARCOURS

Le parcours est du type **semi-hauturier décrit en Annexe Parcours**. Il pourra être amendé par les instructions de course, au briefing ou par le comité de course par annonce à la VHF ;

Les concurrents doivent prendre leur temps aux marques GPS imposées ;

Les concurrents doivent respecter le balisage cardinal et latéral ainsi que les zones d'exclusion que sont les DST, fermes aquacoles, champs d'éoliennes, etc, zones qui doivent être considérées comme des obstacles au sens des RCV.



9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est applicable (2 tours).

10 CLASSEMENT

- 10.1 Une (1) course doit être validée pour valider la compétition ;
- 10.2 Le score d'un bateau sera celui de la course ;
- 10.3 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait en temps sur distance avec les coefficients Ftc de la JCH publiés sur le site <http://www.jch-online.org> à la date de confirmation des inscriptions ;
- 10.4 Cette épreuve compte pour le classement **CCMA et pour la Coupe des 5 Phares** ;
- 10.5 Le parcours Paimpol-Brest est à coefficient 4.

11 BATEAU ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par le guidon du YCC arboré dans le pataras.

12 PLACE AU PORT

[NP] [DP] Chaque concurrent organisera ses entrées et sorties des ports et réglera sa place au port au-delà des nuits comprises dans le tarif d'inscription directement à la capitainerie du port concerné.

13 LIMITATION DE SORTIE D'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas sortir de l'eau pendant l'épreuve sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

14 SÉCURITÉ et COMMUNICATIONS RADIO

- 14.1 Le comité de course procédera avant le premier départ du jour à un appel VHF individuel des bateaux. Les concurrents devront répondre en confirmant le nombre d'équipiers à bord. Un concurrent qui 10 minutes avant le départ n'aura pas répondu à cet appel sera classé **DNC** sans instruction ;
- 14.2 [DP] [NP] Les concurrents doivent veiller le canal **VHF 16 et le Canal de Course** pendant toute la course pour recevoir, si besoin, les instructions du comité de course ;
- 14.3 Un concurrent qui se retire ou voit un bateau en difficulté doit le signaler sans délais au comité de course par VHF, téléphone ou tout autre moyen ;

Rappel **RCV 1** : Les concurrents doivent porter assistance à un bateau en difficulté .

15 PROTECTION DES DONNÉES

15.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'Autorité Organisatrice, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de



logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

16.1 La RCV 3 Stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 PRIX

Des prix seront remis aux vainqueurs selon le règlement CCMA.

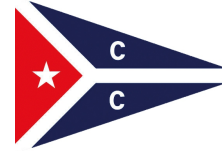
18 CONTACT POUR L'ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

Secrétariat du Yacht Club Classique : 8 rue de l'Armide, 17000 La Rochelle, France.

secretariat@yachtclubclassique.com , tél : +33 5 46 50 02 75

HEURE DE LA MARÉE DURANT L'ÉPREUVE

Paimpol juillet 2024				Brest juillet 2024			
Date	Heure	Hauteur	Coeff.	Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Ven. 26	05h37	1,60 m		Ven. 26	03h26	1,16 m	
	11h29	10,39 m	87		09h25	6,60m	87
	17h54	2,06 m			15h47	1,47 m	
	23h03	10,49 m	82		21h48	6,78m	82
Sam. 27	06h20	2,03 m		Sam. 27	04h13	1,48 m	
	12h10	9,97 m	77		10h12	6,32 m	77
	18h38	2,53 m			16h36	1,78 m	
	-	-			22h38	6,41 m	71
Dim. 28	00h31	9,94 m	71	Dim. 28	05h04	1,87 m	
	07h04	2,60 m			11h04	6,00 m	65
	12h55	9,45 m	65		17h31	2,13 m	
	19h27	3,10 m			23h34	6,00 m	59



ANNEXE PARCOURS ET ZONES INTERDITES COUPE ARMORIQUE

1 Zones interdites considérées comme des obstacles

- **Tous les DST(dispositif de séparation du trafic), filières et fermes d'aquaculture** : zone délimitée par les lignes joignant toutes les bouées périphériques aux installations ;

Rappel : Un concurrent doit impérativement donner la place à un autre bateau pour qu'il puisse se tenir à l'extérieur d'une zone interdite.

2 Zone de trafic maritime

Les navires à propulsion mécanique (navire de guerre, navires marchands, cargos, navires à passagers et chalutiers) ont la priorité dans leur zone de trafic, les concurrents doivent passer sur l'arrière de ces navires, notamment dans les zones de trafic maritime ci dessous :

- **Chenal d'accès au port de BREST** : à partir du moment où la route d'un navire à propulsion mécanique entrant ou sortant prolongée d'une distance de 400m à partir de l'étrave de ce navire coupe la route d'un concurrent.

3 Marques de parcours pouvant être utilisées comme marque de pointage

3.1 Pointage officiel à une marque

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées ci-après (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

- Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Des **MARQUES GPS** peuvent être annoncées au briefing ou à la VHF avant le départ comme marque de pointage officiel.

- Les concurrents doivent noter sur le formulaire en annexe :
 - le temps GPS (hh:mm:ss) lorsqu'ils atteignent le **Range GPS spécifié** par rapport à la marque GPS,
 - leurs coordonnées GPS à ce moment,
 - la position des bateaux à proximité visuelle ou AIS.
 - le formulaire sera déposé au secrétariat de course (maison du YCC) dès leur arrivée à la Rochelle.
- Les concurrents doivent passer du côté requis de la marque et continuer le parcours

Si par la suite, le Comité de Course décide d'interrompre la course, le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par « VHF » ou tout autre moyen.

Si une interruption de la course est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit



être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

3.2 MARQUES GPS de pointage officiel pouvant être utilisées

Nom	Information	Coordonnées GPS	Range GPS
Point 1	Proximité bouée cardinale Nord	48° 41,89' N, 4° 27,02' W	0,2 nm
Point 2	Proximité bouée cardinale Ouest	48° 36,73' N, 4° 46.12' W	0,2 nm
Point 3	Proximité tourelle	48° 19.33' N, 4° 46,63' W	0.3 nm
Point 4	Proximité bouée latérale Rouge	46° 18, 93' N, 4° 41,88' W	0.1 nm

4 PARCOURS PAIMPOL => BREST

Le parcours suivant sera utilisé avec ou sans les marques de pointage listées ci-dessus.
La description des marques de départ, de dégagement et d'arrivée sera donnée au briefing.

Marque	Information	Laisser/Contourner	Coordonnées approximatives
Marque de Départ	Zone de la Tourelle Gouayan	Laisser Bouée à bâbord, bateau comité à tribord	48° 47,224' N, 2° 56,820' W
Bouée de dégagement possible	Proximité de la Tourelle Les Charpentiers	Contourner à bâbord	48° 47,891' N, 2° 56,013' W
Bouée Roche Guarine	Cardinale Est	Laisser à bâbord	48° 51,655' N, 2° 57,620' W
Bouée Les Sirlots	Latérale verte	laisser à bâbord	48° 52,930' N, 2° 59,554' W
Bouée La Jument des Heaux	Cardinale Nord	Laisser à bâbord	48° 55,416' N, 3° 08.036' W
Marques GPS	Précisées au briefing	Range GPS	
Bouée Aman ar Ross	cardinale Nord	Laisser à bâbord	48° 41,892' N, 4° 27,016' W
Bouée Lizen Ven Ouest	Cardinale Ouest	Laisser à bâbord	48° 40,540' N, 4° 33,654' W
Bouée Grande Basse de Portsall	Cardinale Ouest	Laisser à bâbord	48° 36,728' N, 4° 46,125' W
Phare Le Four	Fl(5)15s	Laisser à bâbord	48° 31,388' N, 4° 48,311' W
Tourelle Les Vieux Moines	Fl.R.3s	Laisser à bâbord	48° 19,325' N, 4° 46,632' W
Arrivée	Bouée R1, latérale verte	Laisser Bouée à bâbord, bateau comité à tribord	48° 21.8' N, 004° 28.2' W